

CHARTRE DES ÉVÉNEMENTS ÉTUDIANTS RESPONSABLES

Membres du Conseil de la Nuit de la ville du Havre, les établissements d'enseignement supérieur du Havre représentés par CHEERS et le CROUS Normandie sont des acteurs incontournables de la labellisation « Vie Nocturne », mise en œuvre par le ville du Havre.

Conscients que l'organisation d'événements responsables, construits en toute sécurité, est l'affaire de tous, les établissements d'enseignement supérieur représentés par CHEERS et le CROUS Normandie, s'engagent à soutenir les associations étudiantes dans l'organisation de leurs événements festifs.

1. Obligations de respect de la dignité et de l'intégrité physique des participants à un événement

Les organisations étudiantes s'interdisent de créer et de diffuser toute forme de communication discriminatoire, stigmatisante ou sexiste relative à l'événement organisé, qui ne peut porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité physique ou morale des participants (genre, couleur de peau, handicap, régime alimentaire, etc.).

2. Obligations en termes de sécurité et de prévention

La finalité de la présente charte est de permettre à chaque association étudiante d'être un acteur social responsable des événements qu'elle organise. Voici les engagements à remplir en matière de sécurité :

- Contracter une assurance responsabilité civile afin de couvrir l'organisation de l'événement ;
- Prévenir et lutter contre les comportements à risque (consommation alcool, stupéfiants, etc.) ;
- Evaluer les risques inhérents à l'organisation de l'événement (taille du lieu en conformité avec le nombre de participants, être attentif aux dangers potentiels à proximité, etc.) ;
- Prévoir la présence de personnes formées aux premiers secours, reconnaissables par le port de signes distinctifs apparents et disposant des numéros d'urgence ;
- Visibilité des étudiants organisateurs (ex: badges) qui devront se rendre disponibles en cas d'intervention de la police ou des secours.

Attention : Pour un événement organisé dans un lieu public (voie publique, bars...), une déclaration est à faire obligatoirement auprès du conseil de la Nuit de la ville du Havre vienocturne@lehavre.fr. La déclaration devra être jointe à la demande de financement s'il y a lieu.

Information : L'association Nautila et le service santé de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole se tiennent à disposition des associations étudiantes pour information sur les actions de prévention lors d'événements et la remise de kits dédiés :

- Nautila : nautilia@oppelia.fr
- Service santé de la Communauté urbaine : secretariatdshe@lehavremetro.fr

3. Obligations en termes d'éco-responsabilité

Les organisateurs d'événements étudiants s'engagent à inscrire leur manifestation dans une démarche éco-responsable. Ils s'engagent à :

- Former leurs membres aux pratiques responsables ;
- Réfléchir en amont de l'événement aux économies d'énergie possibles (chauffage, éclairage,...) ;
- Respecter les riverains du lieu festif ;
- Limiter l'empreinte écologique du transport des participants ;
- Limiter au maximum les déchets : anticipation des quantités de denrées périssables, valorisation des restes ;
- Utiliser des contenants éco-responsables (bannir le plastique à usage unique, prévoir des cendriers et des poubelles en nombre suffisant...).

4. Obligations en termes d'accessibilité

Les associations étudiantes ont un devoir d'exemplarité dans le domaine de l'accessibilité, en luttant contre toute forme de discrimination dans ce domaine. Il convient de réfléchir dès la préparation aux conditions d'accueil et d'accès des personnes en situation de handicap.

Le Président de CHEERS
et de l'UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE

La Directrice Générale du CROUS Normandie

En signant la présente charte, l'association s'engage à en respecter les termes et à en suivre les recommandations.

Association étudiante :

Nom du responsable :

Signature :